

## Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 15 novembre 2016 portant nomination à la commission régionale des Pays de la Loire, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'Ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables des Pays de la Loire;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'Ordre des Pays de la Loire,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. MORISSEAU (Christophe) est désigné pour siéger au sein de la commission régionale des Pays de la Loire, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 15 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
des finances publiques :  
*Le chef du service de la gestion fiscale,*  
A. LE BARON